



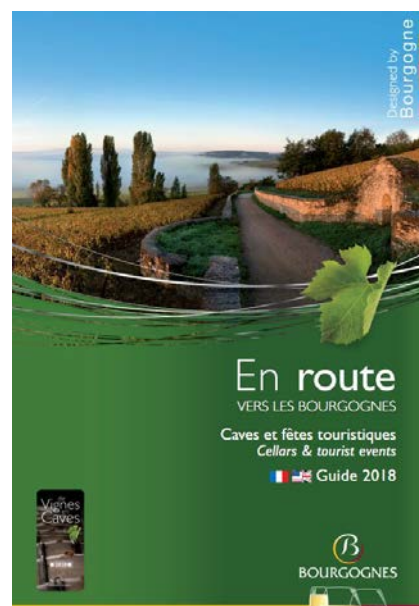
Faites le plein de bonnes adresses avec le guide « En Route vers les Bourgognes »

Bourgogne, 30 janvier 2018

Depuis plus de 26 ans, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) est engagé dans l'oenotourisme, à travers notamment deux outils phares : la charte d'accueil « De Vignes en Caves », créée en 1991 et le guide « En Route vers les Bourgognes ».

La rubrique « Escapades viticoles » du site www.vins-bourgogne.fr complète ce dispositif et permet de préparer un séjour sur mesure !

Le guide « En route vers les Bourgognes » est conçu pour faciliter vos recherches et organiser vos visites, au fil des six routes touristiques qui sillonnent le vignoble. L'édition 2018 vous propose encore plus de caves et de fêtes que la précédente, preuve que l'oenotourisme n'est pas un simple effet de mode, mais bien une tendance de fond en Bourgogne.



Le guide 2018 en quelques chiffres

- **363 coordonnées de Domaines, Maisons et Caves Coopératives adhérant à la charte d'accueil De Vignes en Caves* sont répertoriées. Des précisions aident le visiteur :** langues parlées, horaires d'ouverture, fourchettes de prix de vente, hébergement ou restauration pour ceux qui le proposent, domaines en culture biologique...
- **100 manifestations viticoles** sont répertoriées sur l'année, dans un agenda à la fin du guide.
- **1 carte de la Bourgogne** présente les sites incontournables de la région, avec au verso des mini-cartes de chaque route des vins. Elle est élaborée en partenariat avec Bourgogne-Franche-Comté Tourisme.
- **85 000 exemplaires diffusés dans 887 points en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes :** Offices de Tourisme, Comités Régional et Départementaux du Tourisme, hôtels, campings, gîtes, point d'information sur autoroute, aéroport et gares de Lyon.

Et toujours...

- **Bilingue français-anglais**
- **Gratuit et disponible sur simple demande** auprès du BIVB
- **Téléchargeable sur le site www.vins-bourgogne.fr**, rubrique « **Escapades viticoles** »
- **Des thématiques pédagogiques** sur le vin, les vignobles, les appellations, les cépages, les Climats, la charte d'accueil « de Vignes en Caves », le label « Vignobles et Découvertes »...
- **Les régions classées par couleur** pour trouver rapidement les caves, fêtes ou routes des vins recherchées.
- **Une page infographie** présentant les chiffres clés de la Bourgogne viticole à la fin du guide.



Un prestigieux label

Créé en 2009, le label national **Vignobles & Découvertes** favorise la mise en réseaux des acteurs de l'œnotourisme sur un même territoire. Il est attribué par Atout France, pour une durée de 3 ans, à une destination viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement...). Les visiteurs peuvent flâner en toute confiance et retrouvent ainsi facilement les activités qualifiées le long des Routes des Vins.

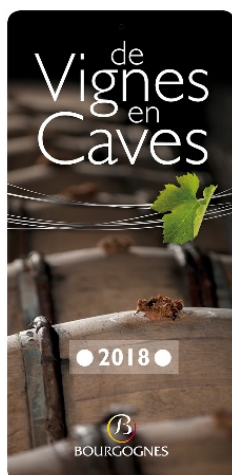


Aujourd'hui, 7 destinations sont labellisées en Bourgogne viticole et rassemblent près de 600 offres, dont 158 caves :

- Beaune, de Corton en Montrachet
- Dijon Côte de Nuits
- Vignoble de Chablis
- Vignoble de l'Auxerrois
- Vignoble du Mâconnais
- Côte Chalonnaise
- Vignoble du Châtillonnais

Bientôt : un projet de labellisation pour le Tonnerrois est prévu au printemps 2018.

« De Vignes en Caves », la promesse d'authentiques moments de dégustation



Mémo-risez bien ce petit panonceau !

Créée en 1991 par le BIVB, la charte d'accueil « De Vignes en Caves » engage ses membres à améliorer l'accueil et les dégustations au caveau.

Dans le guide, vous retrouvez les adhérents de cette charte, classés par vignoble et par commune. Ils satisfont votre curiosité, en distillant conseils et confidences sur les cépages de Bourgogne, leurs appellations et leur histoire.

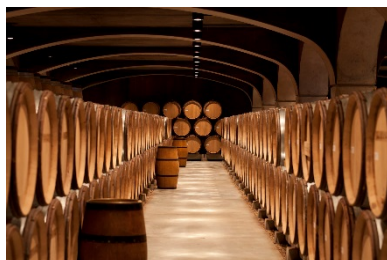
Les engagements de « Vignes en Caves »

- Garantir un accueil chaleureux et personnalisé (y compris en langues étrangères).
- Recevoir les visiteurs aux heures d'ouverture fixées par l'adhérent.
- Apposer visiblement le panneau indiquant l'adhésion aux principes de la charte.
- Proposer la dégustation gratuite d'au moins un vin et présenter les tarifs si la dégustation de plusieurs vins est payante.
- Informer sur les appellations commercialisées.
- Proposer une vente à emporter (minimum 3 bouteilles) et un service d'expédition (minimum 12 bouteilles).
- Fournir des informations sur la Bourgogne et sur le domaine

Pour vos escapades oenotouristiques en Bourgogne, n'oubliez pas le guide !



Crédit : BIVB / www.armellephotographe.com



Crédit : BIVB / Aurélien IBANEZ



Crédit : BIVB / Les Créations de l'Etoile / BARILLEC Louise



Crédit : BIVB / www.armellephotographe.com



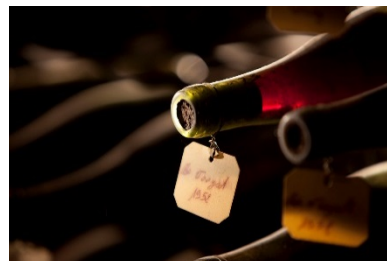
Crédit : BIVB / Aurélien IBANEZ



Crédit : BIVB / Aurélien IBANEZ



Crédit : BIVB / Lukam



Crédit : BIVB / Jean-Louis BERNUY



Crédit : BIVB / Lukam

Contact :

Mathilde Paturaud

Attachée de presse France BIVB

Tél. 03 80 25 06 96 - 06 78 78 07 68 - mathilde.paturaud@bivb.com